

## Compte rendu du Conseil Municipal du 28 avril 2016

- Le PV de la séance du 31 mars a été signé, une remarque est soulignée par Mr Monsimert concernant le site de la commune, il manque quelques comptes rendus, dont celui du 03 mars dernier. Mme Mottier s'en charge.

### **Objet : Tarifs cantine – garderie pour l'année scolaire 2016 / 2017**

Monsieur Le Maire propose d'augmenter les tarifs cantine 2016/2017 de 1,5% par rapport à l'année dernière, Mme Langlais demande si un tarif à la demi-heure pourrait être envisagé, Mr le Maire lui répond que cette méthode pourrait creuser encore plus le déficit de la cantine. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- DECIDE donc de fixer les tarifs comme suit pour la prochaine rentrée scolaire 2016 / 2017 :

<b>CANTINE</b>  Bouessay)	- Repas adulte :	5,60€
	- Repas enfant :	3,80 € (enfant domicilié sur la Commune de
	- Repas enfant :	4,47 € (enfant domicilié hors Commune)
<b>GARDERIE</b>	- Matin :	1,73 €
	- Soir :	2,38 €
	- Journée :	3,50€

- DECIDE de laisser un tarif de 8,00 € pour la garderie du soir au-delà de 18h30. Toute heure commencée sera due ;

### **Objet : Formation Maintien SST (Sauveteur Secouriste du Travail) pour le personnel communal.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération du 17 juin 2014, la commune avait choisi l'organisme de la croix rouge pour participer à une formation de SST (Sauveteur Secouriste du Travail) pour le personnel communal. Mr le Maire présente un nouveau devis et une convention pour le maintien de cette formation qui interviendra le 7 juillet 2016 pour un prix de 705€ TTC pour 10 personnes. Une convention sera signée avec le nom des participants. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : Accepte le devis de La Croix Rouge pour un montant total de 705 € TTC ; et Autorise le Maire ou Adjoint délégué à signer le présent devis et la convention.

## **Objet : Location du jardin communal**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une offre de location du jardin communal. Cette offre, de Monsieur Alain PAGERIE, demeurant à Bouessay (Mayenne) 10, Rue de l'Eglise, s'élève à un montant de 90,00 € pour l'année 2016. Monsieur Alain PAGERIE ne prenant pas part au vote, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de louer le jardin communal à Monsieur Alain PAGERIE pour un montant de 90,00 € pour l'année 2016.

## **Objet : Nouvelle organisation des TAP pour la rentrée 2016.**

Mr le Maire rappelle qu'une réunion a eu lieu mardi 26 avril dernier, suite au sondage distribué aux parents d'élèves, afin de trouver la meilleure organisation des APC/TAP pour la rentrée 2016.

Lors de cette réunion, la commission école de la mairie proposait de rémunérer les enseignants avec la subvention allouée par l'état, la réponse fut négative, elle proposait également de répartir sur 2 jours le midi, et 2 jours le soir les APC et TAP sur 36 semaines, la réponse fut négative.

La directrice de l'école a transmis dans la journée, la répartition des élèves APC/TAP pour la rentrée. Le conseil municipal constate une répartition des élèves établit sur 24 semaines et sur 2 jours soit les lundis et mardis pour les APC.

Mr le Maire informe que cette répartition ne sera pas compatible avec le personnel communal, puisque qu'un agent ne pourra pas effectuer de TAP le soir les jeudis et vendredis. Ce qui suppose une embauche supplémentaire pour ces deux jours.

Mme Langlais soumet qu'en l'absence d'APC les jeudis et vendredis, il ne pourra pas être proposé de TAP (avec travaux manuels et activités) mais une simple garderie d'enfants ces deux jours.

Le conseil souhaiterait que la répartition se fasse sur 30 semaines et non 24 semaines.

Mme Langlais doit rencontrer l'agent communal pour le problème de présence des TAP les jeudis et vendredis de 15h45 à 16h30.

Le conseil, après en avoir délibéré, à 3 abstentions et 12 voix pour la proposition de répartition APC/TAP sur 30 semaines.

## **Objet : Modification horaires poste adjoint technique.**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'en l'absence d'un titulaire adjoint technique au service périscolaire il y a lieu de modifier les horaires du poste d'un agent communal au grade d'adjoint technique 2<sup>e</sup> classe à compter du 02 mai 2016.

1) l'agent communal titulaire qui effectuait 22.5h hebdomadaire effectuera désormais 21 h par semaine pour des missions d'adjoints techniques.

La modification des horaires hebdomadaires de travail pour l'agent concerné, sera rémunérée par la réglementation en vigueur pour le cadre d'emploi concerné,

A partir du 2 mai 2016, il sera effectué un calcul de rémunération sur toute l'année. Le conseil municipal, sachant que l'agent a été consulté, après en avoir délibéré, à l'unanimité : Décide de modifier le poste de l'agent communal comme indiqué ci-dessus.

**Objet : Création poste adjoint technique 2<sup>e</sup> classe temps non complet.**

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié relatif aux emplois permanents à temps non complet, section I,

Monsieur le Maire informe les membres de l'Assemblée qu'en raison de l'absence de titulaire, il convient de prévoir la création d'un emploi permanent d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet, il sera possible de recruter un contractuel sur la base de l'article 3-3 avec un contrat inférieur à 50 % d'un temps complet.

Monsieur le Maire propose donc aux membres de l'Assemblée d'approuver la création d'un poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet à compter du 02 mai 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de créer un poste permanent à temps non complet d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe à compter du 02 mai 2016,
- le responsable de ce poste de travail sera astreint à une durée hebdomadaire de travail de 12 heures.
- il sera chargé de missions d'agent technique polyvalent, telles que le service restauration et le temps d'activités périscolaires.
  
- la rémunération et la durée de carrière de cet agent seront celles fixées par la réglementation en vigueur pour le cadre d'emploi concerné,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense sont prévus au Budget principal 2016 ;
- donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la mise en œuvre de cette décision.

**Objet : Devis menuiseries bâtiments communaux.**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal qu'un seul devis de l'entreprise ROUSSEAU Nicolas, les autres entreprises n'ayant pas répondu. Ce devis concerne le changement de la porte cantine, en très mauvaise état de fonctionnement, son montant s'élève à **2 795.37€HT** soit 3 354.45 €TTC. C'est une porte en aluminium, le prix comprend la pose et un kit pince doigts, avec également l'intervention sur la porte classe préfabriquée.

Il présente également un devis pour les 5 fenêtres de l'étage salle communale, en effet afin de préserver le bâtiment contre l'humidité, il est préférable d'effectuer ces travaux.

Le montant s'élève à **3 219.81€HT**, soit 3 863.77€TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte le devis de Mr Rousseau Nicolas pour un montant total de 3 354.46 TTC porte cantine ;
- Accepte le devis de Mr Rousseau Nicolas pour un montant total de 3 863.77 TTC des 5 fenêtres salle communale ;
- Autorise le Maire ou Adjoint délégué à signer le présent devis ;

#### Affaires diverses :

- Mr le Maire informe que la cérémonie du 8 mai aura lieu le dimanche 8 mai 2016 à 10h30 à Bouessay, puis à 11h00 à St Loup avec l'école de musique de Meslay.
- Mr le Maire informe le conseil qu'il a rencontré Mr Letessier technicien voirie à la DDT de Château Gontier, il l'informe d'un manque de 3 panneaux entrées et sorties d'agglomération sur la commune, au niveau de la maison rouge, rue traversière et rue de l'époupin, Mr le Maire se rapprochera de la CDC de sablé pour installer ces panneaux et effectuera l'arrêté en vigueur.
- DPU : Vente allée des ormeaux, et rue du colombier, Mr le Maire informe le conseil de ne pas avoir préempté pour ces deux maisons.
- Site Naturel : Mme Mottier propose de faucher fin août afin que chacun profite au mieux du lieu pour des promenades estivales. La commune n'est pas équipée pour ramasser l'herbe. Nous comptons faire un ramassage à l'ancienne suivi d'un repas champêtre. L'herbe sera mise en compost, les volontaires qui viendront nous aider pourront en récupérer.  
Venez-vous inscrire à la mairie avant fin juillet.  
Ramassage à l'ancienne prévu le samedi 27 août, rendez-vous à 9h, prévoyez vos outils.(info dans le bulletin communal).
- Cimetière communal : Mr le Maire présente une photo de cave urne, suite à une demande en mairie pour installation future de cave urne avec décor au dessus, Le Maire demande si dans le futur règlement, nous accorderons cet ajout ? oui mais sans dépasser les bords et la surface de la dalle, 70cm de hauteur et de largeur.  
Pour les tâches d'huile dans le nouveau cimetière, l'entreprise Eurovia préconise d'attendre les pluies et de constater le résultat par la suite.  
Mme Léonard demande si du sable peut être rajouté dans l'ancien cimetière sur certaines concessions, oui du sable sera ajouté par l'employé communal.
- Un panorama financier intercommunal 2014 est présenté par Mr Le Maire, et sera envoyé aux conseillers.
- Mr le Maire informe le conseil qu'il s'est rendu à une réunion GEMAPI ce jour, Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations. Cette gestion sera confiée très prochainement à l'intercommunalité site info: [www.bassin-sarthe.org](http://www.bassin-sarthe.org). De plus suite à la dissolution du syndicat d'eau de Ballée, le préfet de la Mayenne a décidé de rattacher notre commune avec le syndicat d'eau de MESLAY DU MAINE, un comité de pilotage sera alors constitué.
- Proposition de Mr Pinto pour une visite du nouveau centre de tri Séché : lundi 23 mai de 9h à 13h.il reste des places.
- Mr Monsimert a assisté le 11 avril dernier à une réunion frelons asiatiques, le GDS propose une adhésion au groupement afin de bénéficier de tarif réglementé pour les interventions de nids de frelons, une somme au choix est versée au départ par la commune adhérente.  
Voir si un service similaire est proposé par la CDC.
- Mr Monsimert rappelle le problème des rats dans les jardins des particuliers et propose que les détenteurs de volailles sur la commune se manifestent auprès de la mairie, afin de justifier d'achats de produits de dératisation. Mme Mottier souligne qu'un article a été fait concernant la prolifération de rats au mois de décembre dernier, et propose de faire un rappel par courrier qui sera distribué avec le bulletin.
- Mme Langlais fait une demande de dons de plantations pour l'école aux habitants de la commune.(activité TAP)
- Mr Pagerie propose de repeindre la salle communale, Mr Pinto pense que le coût de peinture sera important en vue de la surface à peindre.

**FIN MINUIT**